

Annexes Aux Instructions de course type Habitables 2009 – 2012

Challenge de THAU 2011 – 2012

Du 25 septembre 2011 au 29 avril 2012

Bassin de Thau

Autorités organisatrices

AS Balaruc les Bains / SN Bassin de Thau Mèze / Les Voiles Marseillanaises / YC Bouzigues

1 REGLES

Cette épreuve est régie par :

Les règles telles définies par les RCV 2009 / 2012, en particulier les règles de la classe HN-OSIRIS et l'avis de course due ce challenge de THAU 2011 / 2012

1.1 Navigation nocturne : sans Objet

1.3 Règles de classe / Identification

Les bateaux devront être en conformité avec l'ensemble des articles 2 et 8 du règlement de la Classe H.N et/ou OSIRIS.

Tout bateau doit être identifiable par son numéro de voile ou un cagnard

Les bateaux n'ayant pas de certificat HN et/ou OSIRIS, seront systématiquement classés BIS sur la course concernée. Il leur est donné la possibilité de se mettre en conformité avant la course suivante. Toutefois, si un ou des bateaux restent en non-conformité, ils seront considérés comme non inscrits.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

2.1 Emplacement du tableau officiel

A Mèze : A l'entrée des locaux de la SNBT

A Marseillan : A l'entrée des locaux des Voiles Marseillanaises

A Balaruc : A l'entrée du ponton de l'ASBB

A Bouzigues : A l'entrée des locaux de la Capitainerie

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Emplacement du mât de pavillons

A Mèze : Devant les locaux de la SNBT

A Marseillan : Devant les locaux des Voile Marseillanaises

A Balaruc : Mât du bateau comité de l'ASBB quand il est amarré au ponton de Balaruc

A Bouzigues : Mât du bateau comité quand il est amarré sur la digue Sud

4.2 Délai entre l'amené de l'Aperçu et le signal d'avertissement : 30 minutes minimum

5 PROGRAMME DES COURSES

1 course par jour de course pour les parcours côtiers / 2 courses possibles par jour de course pour les parcours construits

5.1 CALENDRIER

DATES	CLUBS	Régates
25 septembre 2011	SNBT	Régate des Vendanges Challenge 1
9 octobre 2011	ASBB	Régate de l'espoir Challenge 2
23 octobre 2011	LVM	Challenge 3
05 novembre 2011	ASBB	Challenge 4
19 novembre 2011	LVM	Challenge 5
04 décembre 2011	SNBT	Challenge 6
08 janvier 2012		Régate de réserve
22 janvier 2012	ASBB	Goutte au nez Challenge 7
05 février 2012	SNBT	Challenge 8
04 mars 2012	ASBB	Challenge 9
18 mars 2012	YCB	Coupe de la ville de Bouzigues
1er avril 2012	SNBT	Challenge 11
28 avrl 2012	LVM	Régate de réserve
29 avril 2012	LVM	Trophée Voile Challenge 12

Régates de réserve : En cas d'annulation d'une ou plusieurs épreuves, il est prévu 2 dates de remplacement.

Les courses de remplacement se feront dans l'ordre d'annulation des régates

5.2 Heure du signal d'avertissement pour le départ de la première course

5.2.1 11h30 pour chaque jour de course.

5.2.2 Le signal d'avertissement de la course de réserve du 28 avril prévue à l'article 5.1 sera en accord avec l'avis de course du « Trophée Voile » organisé par « Les Voiles Marseillanaises ».

5.4 Heure limite du signal d'avertissement pour chaque dimanche

14 h 30

6 DEFINITION DES PAVILLONS DE CLASSES

Le signal d'avertissement sera le pavillon du club organisateur des épreuves du jour

7 DEFINITION DE LA ZONE DE COURSE

Le Bassin de Thau

8 LES PARCOURS voir annexes parcours de chaque club

8.2 Le numéro du parcours sera affiché sur le bateau Comité par un tableau et / ou identifié par une flamme numérique

9 MARQUES

Les positions ainsi que les définitions des marques sont données à titre indicatif. Une modification de ces positions ou de ces définitions de marques ne saurait donner lieu à une demande de réparation.

9.1 Parcours côtiers

N°	NOM	LAT	LONG	DESCRIPTION
1	MEZE	43°25.246	03°36.456	ORANGE
2	LISTEL	43°24.572	03°38.441	JAUNE
3	MOUROISE	43°23.866	03°36.333	BALISE ROUGE N°4
4	SETE	43°25.242	03°41.780	BALISE ROUGE N°24
5	LAFARGE	43°25.690	03°41 138	JAUNE
6	BALARUC	43°25.406	03°41.979	JAUNE
7	BOUZIGUES	43°26.694	03°39.577	JAUNE
8	MARSEILLAN	43°21.171	03°32.305	BLANCHE
9	LES PARCS	43°21.676	03°32.414	BLANCHE
11		43°22.653	03°34.972	BALISE ROUGE N°6
12	CASTELLAS	43°21 340	03°33.505	BLANCHE
13	ONGLOUS	43°20.692	03°33.000	BLANCHE

D De dégagement Orange ou Jaune

9.1.2 Parcours construits

« A » « B » « DL » Mèze et Balaruc Jaune ou orange
Marseillan Blanc (Bouygues)
Bouzigues Blanc (Bouygues)

9.2 Définition des marques de changement de parcours

sans objet

9.3 Définition des marques de

9.3.1 départ :

Marseillan	Cylindrique
Mèze	Cylindrique
Bouzigues	Cylindrique
Balaruc	Cylindrique

D'arrivée : voir annexe parcours

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones de parcs conchylicoles et les emplacements des « capétchades ».

11 LE DEPART

11.1 Alignement de la ligne de départ

Entre le mât du bateau comité arborant un pavillon orange et le côté au vent de la bouée de départ définie en 9.3.1

11.3 Délai pour prendre le départ après le signal de départ

8 minutes

13 L'ARRIVEE

Entre le mât de pavillon portant un PAVILLON Bleu et la marque d'arrivée définie en 9.3

14 SYSTEME DE PENALITE

Application de la règle 44.2 des RCV 2009 - 2012 (Pénalité de deux tours)

15 TEMPS LIMITES (heure)

15.1 Heure limite d'arrivée du premier, quelque soit l'heure de départ et de la longueur du parcours : **15h30**

15.1 Temps limite pour finir sur les parcours côtiers :

La fermeture de la ligne d'arrivée est fixée. **16h30**

Temps limite du premier bateau pour passer la marque 1

40 MINUTES UNIQUEMENT POUR LES PARCOURS CONSTRUITS

Temps limite pour finir après le premier sur les parcours construits

- Système 3 : 1 H 45 minutes

16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Emplacement du local « JURY » : Local prévu dans le club organisateur du jour.

16.2 Heure limite de dépôt au secrétariat du club organisateur ou au bateau comité

17 H 30.

En cas d'arrivée tardive, le délai de dépôt pourra être prolongé (RCV 61.3 des RCV 2009/2012)

16.3 Pavillon de réclamation

Tout bateau ayant l'intention de protester doit envoyer un pavillon rouge à la première occasion possible.

(Modification de la règle 61 « Informer le réclamé ». Suppression de la RCV 61.1 (a) (2)

(longueur de coque inférieure à 6 mètres)

16.4 Intention de réclamer

Tout bateau ayant l'intention de réclamer doit **après avoir fini**, l'indiquer verbalement au bateau du comité de course (à la voix ou par VHF), et **ceci immédiatement la ligne d'arrivée franchie**. Tout manquement à cet article pourra entraîner la non-recevabilité de la réclamation (modification de la RCV 61.1 (a))

17 CLASSEMENT

17.1 Nombre de courses à valider pour valider le challenge : 2

17.2 Courses retirées

(a) Quand 10 courses ou moins ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.

(b) Quand 11 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

(c) Quand 12 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

17.3 Système de calcul du temps compensé

Temps sur distance avec application du CVL

17.4 Système de classement

Application du système . H . avec cumul des points obtenus à chaque course selon la formule :

$101 \times (N - A + 1) / N + 1$ où N = nombre de partants, I = le nombre d'inscrits classés ensemble et

A = la place du bateau. Les DNC et les DSQ marquent 0 points.

17.5 Classement du Bateau, dont l'équipage a la responsabilité du comité de course

Si le comité de course comprend un minimum de 3 personnes et si le président du comité de course est licencié et membre du club organisateur de la course, son bateau marquera pour cette course les points du premier, et ceci une seule fois pour la durée du championnat.

18 REGLES DE SECURITE

L'envoi du pavillon Y du code maritime signifie que la règle 40 des RCV 2009 - 2012 est en vigueur. Le port du gilet ou brassière de sauvetage est OBLIGATOIRE. Tout manquement avéré entraînera

une disqualification sans instruction.

18.1 Modalités de contrôles à la sortie et au retour

A titre expérimental, lors de la régata de l'espoir, le contrôle de sortie suivant sera mis en place :

Avant le début de la procédure de départ, les concurrents devront passer sur le tribord du bateau comité afin de signaler leur présence sur le plan d'eau.

18.2 Abandon

Un bateau qui abandonne la course doit le signaler aussitôt que possible au comité de course à l'issue de la course les bateaux n'ayant pas signalé ils seront considérés comme « non partant » (DNC) et marqueront 0 points.

20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT (Rappel)

Des contrôles de jauge et / ou de l'armement de sécurité pourront avoir lieu à tous moments après les courses.

20.2 Affichage des coefficients de temps compensés

Une liste des bateaux connus avec leurs caractères HN est affichée en permanence au sein de chaque club organisateur.

20.3 Heure limite de l'affichage des coefficients utilisés pour calculer le temps compensé

Les clubs afficheront sur leurs panneaux officiels, la liste des bateaux qui les concerne.

22 IDENTIFICATION DES BATEAUX OFFICIELS

Guidon de leur club

24 COMMUNICATIONS RADIO Canal 72

ANNEXES PARCOURS

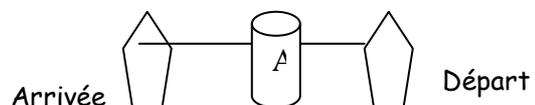
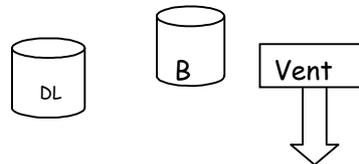
Parcours construits

L'envoi du pavillon « O » du code international indiquera que le parcours de la course à venir est un parcours « Banane ».

DEPART / B / DL / A / B / DL / ARRIVEE

(8 tours possibles)

Toutes les marques sont à laisser à BABORD



Parcours côtiers :

Voir annexes parcours côtiers propres à chaque club